

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,  
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 34  
 procurations : 6  
 votants : 40

Date de convocation :  
 15 septembre 2023

**PRESENTS** : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

**REPRESENTES** : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

**EXCUSES** : M. MERMIN, J. LAVOREL

**ABSENTS** : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° 20230925\_cc\_euasst\_82**

**1.1 MARCHES PUBLICS**

**MARCHE DE TRAVAUX DE DEVOIEMENT  
 ET RENOUELEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DU PROJET  
 DE TRAMWAY GENEVE/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS – LOT 1 PARTIES A ET B PORTANT  
 SUR LES PRIX GENERAUX ET LES RESEAUX HUMIDES D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE  
 (MARCHE N° 202054\_GPT) – APPROBATION DE L'AVENANT N° 04**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

Dans le cadre des travaux de dévoiement de réseaux liés au futur Tramway, plusieurs adaptations techniques ont été nécessaires :

- Des sondages de reconnaissance supplémentaires.
- La suppression d'une antenne d'eaux usées du secteur 1 sur 42 ml.
- L'extension du réseau eaux usées devant la gare.
- La reprise du réseau eaux usées au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'Arande.
- La modification du branchement de l'immeuble Mme de Staël et reprise du mur de soutènement qui bordait la propriété.
- La réalisation de travaux de nuit devant la gare pour limiter l'impact sur la circulation.

Ces modifications techniques représentent une plus-value de 90 099.93 € HT (cf. détails dans l'avenant n° 04 joint à la présente délibération).

En outre est complété l'article 1.15 du cahier des clauses administratives sur les modifications prévues dans le contrat. Il intègre la possibilité d'adapter le contrat, par ordre de service, pour des changements n'ayant pas d'impact financier sur le montant initial, comme les modifications de RIB, de dénomination sociale ou de répartition financière entre les cotraitants.

Il convient de prendre en considération ces modifications par un avenant n° 04 dont le montant est de 90 099,93 € HT, soit 108 119,92 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 3 370 113,26 € HT (4 044 135,91 € TTC) soit une augmentation de 22,12 % du montant initial.

L'avenant n° 01 a été pris sur le fondement de l'article R2194-5 du code de la commande publique.

L'avenant n° 02 n'avait aucune incidence financière.

L'avenant n° 03 a été pris sur le fondement de l'article R2194-75 du code précité.

Le présent avenant est pris sur le fondement des articles R2194-2 et 2194-3 du code précité dans la mesure où les prestations supplémentaires énoncées au présent avenant étaient nécessaires afin d'optimiser le maillage. Elles ne pouvaient être faites que par le titulaire du présent contrat pour des raisons économiques et techniques tenant à des exigences de coordination du chantier.

Par ailleurs, l'avenant n° 04 n'impacte pas les délais d'exécution et ajoute des prix nouveaux aux bordereaux des prix unitaires.

*Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-2 et 3,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-4,*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence eau et assainissement,*

*Vu l'acte d'engagement, notifié le 15 septembre 2021, relatif aux travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tram Genève sur la commune de Saint Julien en Genevois (Marché 202054) – Lot 1 CCG (partie A : Prix Généraux et partie B réseaux humides EU et AEP) au groupement Rampa TP/Megevand/Besson/Sogea Rhône-Alpes/Famy/Planitec BTP/Bouygues Energie et services, pour montant de 2 759 654.23 € HT (pour la part de la Communauté de Communes),*

*Vu l'avenant n° 01, notifié le 15 mars 2023, d'un montant de 372 535, 77 € HT, portant ajout de prix nouveaux et la modification du matériau des canalisations en eau potable,*

*Vu l'avenant n° 02, notifié le 14 avril 2023, sans incidence financière puisque portant sur des modifications administratives (changement de nom d'entreprises, de dénomination sociale, de RIB et changement de répartition financière entre les membres du groupement),*

*Vu l'avenant n° 03, notifié le 25 juillet 2023, d'un montant de 147 823,33 € HT, portant sur les modifications de tracé des canalisations d'eau potable et d'eaux usées sur le secteur 3,*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 septembre 2023, quant à la conclusion de l'avenant n° 04,*

## DELIBERE

**Article 1 : approuve** l'avenant n° 04 au marché de travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tramway Genève / Saint-Julien-en-Genevois (Marché 202054\_ccg) – Lot 1 partie A : Prix Généraux et partie B réseaux humides EU et AEP concernant la Communauté de Communes, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 90 099,93 € HT, soit 108 119,92 € TTC, tel que figurant en annexe à la présente délibération.

**Article 2 : rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe régie assainissement- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours et annexe régie eau- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le :  
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur****COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

38 rue Georges de Mestral  
Bâtiment Athéna 2  
ARCHAMPS TECHNOPOLE  
74 166 SAINT-JULIENEN-GENEVOIS Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

**RAMPA TRAVAUX PUBLICS** (Mandataire du groupement d'entreprises)/Megevand/Besson/Sogea Rhône Alpes/Famy TP SASu/Setec Opency/Bouygues Energie et Services

Agence de Feigères  
156 allée des Charbonniers  
74 160 FEIGERES  
Siret : 323 468 991 00126

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

**Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tram Genève – Saint-Julien-en-Genevois**  
**Lot n°1 parties A et B – RESEAUX HUMIDES / EU – AEP**  
**Marché 202054\_gpt**

■ Date de la notification du marché public : **15 septembre 2021**

■ Durée d'exécution initial du marché public : **15 mois plus 3 mois de préparation**

■ Montant initial **du lot 1 parties A et B** du marché public :

- Montant HT : **2 759 654.23 €**
- Montant TTC (TVA à 20 %) : **3 311 585.08 €**

■ Montant après Avenant 1 **du lot 1 parties A et B** du marché public ayant pour objet le remplacement des canalisations en PEHD par des canalisations en fonte et l'ajout de prix nouveaux au BPU

- Montant HT : **3 132 190.00 €**
- Montant TTC (TVA à 20 %) : **3 758 628.00 €**
- Pas de modification de délai

■ Montant après avenant 2 **du lot 1 parties A et B** du marché public ayant pour objet le transfert du marché de la société FAMY SAS à la société FAMY TP SASu, le changement de dénomination sociale de la société Planitec BTP par Setec Opency, le changement de RIB de certains cotraitants et de la répartition financière entre cotraitants :

- Montant HT : **3 132 190.00 €**
- Montant TTC (TVA à 20 %) : **3 758 628.00 €**
- Pas de modification de délai

■ Montant après avenant 3 **du lot 1** du marché public ayant pour objet la modification du tracé du dévoiement des réseaux humides liés au déplacement de la station de tram « Centre de Saint-Julien-en-Genevois » :

- Montant HT : **3 280 013.33 €**
- Montant TTC (TVA à 20 %) : **3 936 016.00 €**
- Délai supplémentaire de 2 mois portant le délai global à 17 mois plus 3 mois de préparation

**D - Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour but de régulariser l'ensemble des modifications techniques nécessaires suite notamment :

- A l'évolution du projet d'aménagement du tramway,
- Aux investigations complémentaires menés sur les réseaux,
- A l'optimisation de certains tracés de canalisations.

Cet avenant est découpé par secteur pour une meilleure compréhension des modifications.

Dans ce contexte, les stipulations du marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus doivent être modifiées dans les conditions fixées aux articles suivants.

**■ Article 1 – Partie B – Eaux usées - Sondages tous secteurs**

ETAPE	MONTANT en € HT	OBSERVATIONS
Marché initial	- €	
Avenant 3	+ 25 885,00 €	
Accostage au 07/23	+ 1 000,00 €	Sondages supplémentaires
<b>Nouveau montant sondages</b>	<b>26 885,00 €</b>	Soit une plus-value de 1 000,00 € HT

**■ Article 2 – Partie B - Eaux usées - Secteur 1**

ETAPE	MONTANT en € HT	OBSERVATIONS
Marché initial	433 872,30 €	
Accostage au 07/23	- 7 140,00 €	42 ml supprimés en PP DN200.
<b>Nouveau montant secteur 1</b>	<b>426 732,30 €</b>	Soit une moins-value globale de 7 140,00 € HT

**■ Article 3 – Partie B - Eaux usées - Secteur 5**

ETAPE	MONTANT en € HT	OBSERVATIONS
Marché initial	151 445,70 €	
FTM 000	+ 76 194,06 €	Extension du réseau EU + reprise des branchements sur le secteur Gare lors des travaux anticipés (av de la Gare)
FTM 002	+ 30 862,05 €	Reprise réseau EU secteur Arande au niveau de l'ouvrage d'art
FTM 008	+ 13 320,10 €	Résidence Madame De Staël : modification du branchement EU suite à la campagne de sondages avec démolition et reprise du mur de soutènement.
FTM 012	+ 25 200,00 €	Travaux de nuit conformément aux prescriptions du marché
Accostage 07/23	- 49 336,28 €	Modification du projet de reprise EU Avenue de la gare – Moins-value consécutive à la FTM 000.
<b>Nouveau montant secteur 5</b>	<b>247 685,63 €</b>	Soit une plus-value de 96 239,93 € HT

*Cf Annexe A – FTM 000.*

*Cf Annexe B – FTM 002.*

*Cf Annexe C – FTM 008.*

*Cf Annexe D – FTM 012.*

**■ Article 4 – Incidence financière globale**

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de l'avenant 4 **du lot 1 parties A et B** :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart par rapport au marché initial introduit par l'avenant 4 : **+ 3.26 %**
- % d'écart par rapport au marché initial introduit par tous les avenants : **+ 22.12 %**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 074-247400690-20230925-20230925EAU82-DE



La nouvelle répartition du marché est jointe en annexe : *Cf Annexe E – répartition*

L'avenant n°01 a été pris sur le fondement de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique.

L'avenant n°02 n'avait aucune incidence financière.

L'avenant n°03 est pris sur le fondement de l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique dans la mesure où il n'introduit pas de modifications qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue, ni ne modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat initial. En effet, cet avenant ne représente que 5,5% d'augmentation au regard du montant initial du marché.

Le présent avenant est pris sur le fondement de l'article R. 2194-2 et de l'article R. 2194-3 du Code de la Commande Publique dans la mesure où les prestations supplémentaires énoncées au présent avenant étaient nécessaires afin d'optimiser le maillage. Elles ne pouvaient être faites que par le titulaire du présent contrat pour des raisons économiques et techniques tenant à des exigences de coordination du chantier.

Nouveau montant **du lot 1 parties A et B** du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **3 370 113.26 €**
- Montant TTC : **4 044 135.91 €**

■ **Article 5 : Modification de l'article 1.15 du CCAP**

L'article 1.15 du CCAP est complété de la manière suivante :

« Conformément à l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique, les modifications spécifiques suivantes pourront être apportées :

- Des options (avenants, décisions de poursuivre, modifications au sens de l'article R.2194 du Code de la Commande Publique) pourront être conclues au cours de l'exécution du marché.
- Modification de la répartition financière entre les cotraitants, sans modification du montant global du marché, par ordre de service
- Modification du RIB d'un cotraitant par ordre de service
- Modification de la dénomination sociale ou du numéro SIRET sans changement du SIREN par ordre de service ».

■ **Article 6 : Délais d'exécution**

Pas de prolongation de délais.

-> **Fin du délai global : 15 février 2024.**

■ **Article 7 : Ajout de prix nouveaux aux BPU**

Les prix nouveaux indiqués ci-dessous sont ajoutés aux BPU pour une parfaite réalisation.

<b>PN25</b>	<b>CANALISATION FONTE DUCTILE A REVÊTEMENT EXTERIEUR Zinc-Aluminium INTERIEUR EN MORTIER DE CIMENT - classe 40 – y compris manchette de protection</b>		
PN25-04	Pour un diamètre 150 mm		
<b>PN26</b>	<b>CANALISATION EN BETON</b>		
PN26-01	Pour un diamètre 1000mm	ml	355,00 €
<b>PN27</b>	<b>prix 1118 - Plus-value pour pose de conduite en place pour place d'une conduite existante</b>		
PN27-01	Place pour place >DN300	ml	20,00 €
<b>PN28</b>	<b>VENTOUSE AUTOMATIQUE</b>		
PN28-01	- Mise en place d'une venouse triple effet, VANNAIR, PN16, admission 100 avec robinet d'arrêt	U	1 600,00 €
<b>PN29</b>	<b>REGARD PREFABRIQUE - PROFONDEUR 1,50 M - RADIER GRAVIER ( Prix n°1401)</b>		
	Ce prix rémunère : la fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassement, échelons en inox ou matériau composite, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, mais non compris le tampon pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier en gravier sur 0,10 m d'épaisseur.		
PN29-01	- pour un ouvrage de 1200 x 1200 mm	U	2 645,80 €
PN29-02	- pour un ouvrage de 1500 x 1500 mm	U	3 531,40 €
<b>PN30</b>	<b>P.V. AU PN29 POUR SURPROFONDEUR DE REGARD</b>		
	Ce prix rémunère : les plus values sur le prix PN29 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. - Le décimètre de profondeur :		
PN30-01	- pour un ouvrage de 1200 x 1200 mm	dm	95,00 €
PN30-02	- pour un ouvrage de 1500 x 1500 mm	dm	115,00 €
<b>PN33</b>	<b>Création regard DN1000 sur réseaux existant DN1000</b>		
	Raccordement sur réseaux existant DN1000 y compris : - découpe du tuyau sur toute la hauteur avec création d'un angle liaison et ragréage béton entre les réseaux neuf et existant	U	800,00 €
<b>PN34</b>	<b>CANALISATION FONTE DUCTILE A REVÊTEMENT EXTERIEUR Zinc-Aluminium ET REVÊTEMENT INTERIEUR EN MORTIER DE CIMENT - classe 40 – y compris manchette de protection</b>		
	- pour un diamètre nominal de 60 mm	ml	27,50 €
<b>PN35</b>	<b>Raccordement provisoire sur réseau EU (DN200)</b>		
	Raccordement provisoire entre existant et neuf pour garantir la continuité de service	ft	450,00 €
<b>PN36</b>	<b>POTEAU D'INCENDIE A PRISE SOUS COFFRE (CHOC)</b>		
PN36-01	Pour un diamètre 150 mm	U	4 327,85 €
<b>PN37</b>	<b>BLINDAGE PALFEUILLE</b>		
PN37-01	- Mise en place d'un blindage palfeuille	m²	42,00 €
<b>PN38</b>	<b>FORFAIT CHEMISAGE PONCTUEL</b>		
PN38-01	Amenée et repli du matériel, signalisation, Curage nettoyage du réseau gravitaire, Fraisage du réseau et découpage des obstacles, Chemisage ponctuel. Pour l'opération Arande uniquement.	FT	2 611,00 €
<b>PN39</b>	<b>FORFAIT TRAVAUX NUIT</b>		
PN39-01	Amenée et repli de l'ensemble du matériel et de l'équipe + organisation et balisage des travaux de nuit, pour 1 nuit.	FT	2 600,00 €

#### ■ Article 8 : Portée de l'avenant

Le présent avenant règle entre les parties tout litige né ou à naître, relatif à tout fait, objet du présent avenant, et emporte renonciation générale, réciproque et définitive à toute instance, demande ou action juridictionnelle de ce chef.

#### ■ Article 9 : Autres clauses contractuelles

Toutes les clauses du contrat non modifiées par le présent avenant restent inchangées.



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A Archamps, le .....

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES

Autorisé par :

Transmis au contrôle de légalité :

Données essentielles :

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 074-247400690-20230925-20230925EAU82-DE



**OBJET DU MARCHE**

Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève - Saint Julien

TITULAIRE	Groupement RAMPA	Montant initial HT 2 336 942,00 €  Montant initial TTC 2 804 330,40 €
LOT	1B - RESEAUX HUMIDES	
NUMERO MARCHE	2020-54	
NOTIFIE LE	15/09/2021	

**FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 0**

**OBJET Reprise du réseau EU - Secteur 5 anticipé**

<b>MOTIVATION DES TRAVAUX</b>		<b>JUSTIFICATIONS</b>	
X	Maître d'œuvre : modification de programme Maître d'œuvre : aléas Contrôle technique : aléas, oublis Maître d'Ouvrage : modification de programme Entreprise Autres, à préciser :	devis détaillé	X
		plan de principe	
<b>INCIDENCE SUR LE DELAI</b>		<b>DESCRIPTION</b>	
X	OUI		NON
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>		Fait à Annecy Le 14/12/2021	
MONTANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :		Visa du Maître d'œuvre	
MONTANT H.T.	76 194,06 €	ARTELIA Ville & Transport SAS au capital de 4 971 840 € SIREN 444 532 526 6 rue de Lorraine - 38130 Echirrolles	
MONTANT T.T.C	91 432,87 €		
Variation en % par rapport au lot, de la présente modification :	3,26%		

**DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

<b>DECISION</b>	<b>OBSERVATIONS :</b>
BON POUR EXECUTION	
TRAVAUX REFUSES	

Visé à	Archaamps	Le	14/12/22
Visa du Maître d'ouvrage :			

**NOTA** Cette fiche devra être régularisée par avenant, avant présentation en facturation.  
Les avenants, par lot, devront contenir, en annexe, les devis présentés avec les fiches.  
Copie en retour au Maître d'œuvre pour préparation de l'avenant si accord



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023



ID : 074-247400690-20230925-20230925EAU82-DE

**SECTEUR 5 : Avenue Louis Armand**  
**Situation n°11 - Mois : Avril 23**  
**FTM 00 : Eaux usées - Extension réseau Gare**  
**Entreprise : RAMPA**

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unités	Estimation travaux		
			Quantités	Prix unitaires HT	Montants HT
1112	TRANCHEE REMUNEREE AU CUBE DE TRANCHEE REALISE				
1112-02	de 1,30 à 2,50 m	m3	320,8	32,20 €	10 329,76 €
1112-03	de 2,50 à 3,50 m	m3	131	35,70 €	4 676,70 €
1114	TRANCHEE A LA MAIN				
1114-01	- En terrain de toute nature	m3	16	90,00 €	1 440,00 €
1118	Plus-value pour pose de conduite en place pour place d'une conduite existante				
1118-02	Pour des diamètres inférieur ou égale à 300mm	ml	14	12,00 €	168,00 €
1119	Remplissage en béton liquide de canalisations abandonnées			12,00 €	
1119-01	Jusqu'au 300mm int.	ml	78	12,00 €	936,00 €
1132	P.V. TRANCHEE AU BRH	m3	35,86	25,00 €	896,50 €
1134	DEMOLITION DE CHAUSSEES	dm/m <sup>2</sup>	405,1	3,20 €	1 296,32 €
1205	BLINDAGE COULISSANT	m <sup>2</sup>	512	17,00 €	8 704,00 €
1211	MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE				
1211-02	- gravette concasée ou roulée 4/12	m3	74,1	31,00 €	2 297,10 €
1211-08	- matériaux tout-venant 0/60 ou 0/80	m3	378,1492	20,00 €	7 562,98 €
1214	P.V. POUR PRESENCE DE CABLES OU CONDUITES	ml	16	6,00 €	96,00 €
1215	P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU				
1215-01	- pour un réseau rencontré d'un diamètre inférieur ou égal à 0.50 m	u	5	70,00 €	350,00 €
	- pour un réseau public ou un branchement particulier AEP, TELECOM, GAZ, EDF,				
1215-03	TDF et produits pétroliers	u	19	80,00 €	1 520,00 €
1216	PREDECOUPAGE REVETEMENTS DE CHAUSSEE OU TROTTOIRS				
1216-02	- prédecoupage de revêtement supérieur à 0.20 m d'épaisseur	ml	258,2	3,00 €	774,60 €
1224	DEMONTAGE ET REEMPLOI DE PAVES, PAVES AUTOBLOQUANTS, BORDURES ET DE CANIVEAUX EN PAVES				
1224-02	- le mètre linéaire de bordures	ml	23	47,00 €	1 081,00 €
1250	SONDAGES				
1250-01	- pour une profondeur inférieure ou égale à 1,30 m	u	3	210,00 €	630,00 €
1250-02	- pour une profondeur comprise entre 1,31 m et 2,00 m	u	2	250,00 €	500,00 €
1250-03	- pour une profondeur supérieure à 2,00 m	u	1	390,00 €	390,00 €
1262	DEVIATION ET SIGNALISATION PROVISOIRE				
1262-01	- Pour l'ensemble du chantier (Tranche 5)	F	1	5 000,00 €	5 000,00 €
1264	BARRIERAGE				
	- séparateur de voies en plastique à remplissage d'eau ou de sable d'une hauteur de				
1264-03	50 cm	ml	120	12,00 €	1 440,00 €
1264-06	- Pont pour trafic routier avec mise en œuvre d'enrobé pour maintien	ml	3	200,00 €	600,00 €
1403	REGARD ETANCHE - PROFONDEUR 1.50 M				
1403-01	- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	u	1	600,00 €	600,00 €
1403-02	- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	5	780,00 €	3 900,00 €
1404	P.V. AUX PRIX 1401, 1402, 1403 POUR SURPROFONDEUR DE REGARD				
1404-01	- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	dm	2,5	25,00 €	62,50 €
1404-02	- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	dm	39,1	30,00 €	1 173,00 €
1410	DISPOSITIF DE FERMETURE				
	- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé. (type RL85-2, PAMREX, SOLO, ARTI850J, TAG850, USI850, MEDITERANEE, ou équivalent)				
1410-02		u	8	245,00 €	1 960,00 €
1502	BETON DE REMPLISSAGE DOSE A 200 KG	m3	2	205,00 €	410,00 €
1603	GRILLAGE AVERTISSEUR	ml	117	1,00 €	117,00 €
1611	GEOTEXTILE ANTICONTAMINANT	m2	172	3,00 €	516,00 €
1666	DEPOSE ET REPOSE D'UN POTEAU DE SIGNALISATION				
1666-01	- pour un poteau de diamètre inférieur ou égal à 100 mm	u	2	150,00 €	300,00 €
1668	Démolition de maçonnerie en élévation	m3	3,29	250,00 €	822,50 €
2610	P.V. POSE EN FOURREAU EXISTANT	ml	26	75,00 €	1 950,00 €
3007	PIECES SPECIALES EN POLYPROPYLENE POUR CANALISATION GRAVITAIRE				
3007-12	- pièces spéciales DN 160 - équivalence métrique	ml	11	30,00 €	330,00 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 074-247400690-20230925-20230925EAU82-DE



**SECTEUR 5 : Avenue Louis Armand**  
**Situation n°11 - Mois : Avril 23**  
**FTM 00 : Eaux usées - Extension réseau Gare**  
**Entreprise : RAMPA**

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unités	Estimation travaux		
			Quantités	Prix unitaires HT	Montants HT
3007-13	- pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	5	35,00 €	175,00 €
3303	CANALISATION POLYCHLORURE VINYLE CR 16				
3303-11	- pour un diamètre nominal de 125 mm	ml	5,15	22,00 €	113,30 €
3303-16	- pour un diamètre nominal de 250 mm	ml	6	32,00 €	192,00 €
3303-20	- pour un diamètre nominal de 400 mm	ml	21	62,00 €	1 302,00 €
3304	CANALISATION EN POLYPROPYLENE SN12				
3304-12	- pour un diamètre nominal de 160 mm	ml	51,3	26,00 €	1 333,80 €
3304-13	- pour un diamètre nominal de 200 mm	ml	65,7	32,00 €	2 102,40 €
5355	RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN < OU = A 300	u	7	250,00 €	1 750,00 €
5359	REGARD BETON ETANCHE				
5359-01	- pour un ouvrage de 0.40 x 0.40 m ou DN 400 mm. L'unité	u	1	390,00 €	390,00 €
5359-03	- P.V. pour surprofondeur de regard au delà d' 1m. Le décimètre supplémentaire	u	5	20,00 €	100,00 €
5361	RACCORDEMENT DE CONDUITE D'EAUX USEES EXISTANTES	u	6	200,00 €	1 200,00 €
5362	DISPOSITIF DE FERMETURE				
5362-06	- Tampon hydraulique 50x50 pour regard 40x40 ou DN400, fonte pleine classe C250	u	1	205,00 €	205,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>					<b>71 693,46 €</b>
PN5	REFECTION PROVISOIRE	m2	71,2	28,00 €	1 993,60 €
PN9	MISE A NIVEAU DE TAMPONS - HORS VOIRIE				
PN9-02	Avec remplacement de tampon	U	1	575,00 €	575,00 €
PN10	SUPPRESSION D'OUVRAGE EXISTANT				
PN10-01	L'ouvrage jusqu'à Ø1000 - 1,5ml profondeur	U	2	230,00 €	460,00 €
PN10-02	le décimètre supplémentaire au-delà de 1,5ml	dm	15	30,00 €	450,00 €
PN16	PIECES SPECIALES EN PVC POUR CANALISATION GRAVITAIRE				
PN16-01	- pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	ml	14	23,00 €	322,00 €
PN16-02	- pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	24	25,00 €	600,00 €
PN17	CANALISATION POLYCHLORURE VINYLE CR8				
PN17-01	- pour un diamètre nominal de 100 mm	ml	5	20,00 €	100,00 €
<b>MONTANT TOTAL hors BPU HT :</b>					<b>4 500,60 €</b>

MONTANT HT TRAVAUX	76 194,06 €
MONTANT TOTAL HT	76 194,06 €
TVA 20%	15 238,81 €
MONTANT TOTAL TTC	91 432,87 €



Communauté de commune du genevois – Villes de Saint-Julien

<b>Lot n° 1B</b>	
Montant initial HT:	3 584 736.30€
Montant initial TTC	4 301 683.56€

**OBJET DU MARCHÉ :**  
 Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève - Saint Julien

**Nom de l'entreprise :**

**FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 002**

**OBJET : REPRISE DU RESEAUX EU – SECTEUR ARANDE**

A remplir par le Maître d'œuvre

**MOTIVATION DES TRAVAUX :**

<input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre : modification de programme
<input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre : aléas
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle technique : aléas, oublis
<input type="checkbox"/>	Maître d'Ouvrage : modification de programme
<input type="checkbox"/>	Entreprise
<input type="checkbox"/>	Autres, à préciser :

**JUSTIFICATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE :**

=> Joindre un devis détaillé <=<

=> Joindre un plan de principe <=<

**INCIDENCE SUR LE DELAI :**

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
-------------------------------------	-----	--------------------------	-----

Secteur Arande/rond-point des Automates

Reprise du réseaux EU suite à un conflit entre l'implantation des regards et les travaux du tramway

**INCIDENCE FINANCIERE :**

MONTANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

MONTANT H.T.	30 862,05 €
MONTANT T.T.C	37 034,46€
Variation en % par rapport au lot, de la présente modification :	<b>0.1%</b>

Fait à Annecy le : 19 /07/ 2022

NOUVEAU TOTAL DU LOT  
 (TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET TRAVAUX DEJA VALIDES) :

MONTANT H.T.	3 999 234,12€
MONTANT T.T.C	4 799 080,94€
Variation en % par rapport au lot, du cumul des modifications acceptées à ce jour :	<b>0.1%</b>

Visa du Maître d'œuvre :

  
**ARTELIA**  
 Ville & Transport  
 SAS au capital de 1 671 840 €  
 SIREN 44 523 526  
 6, rue de Lorraine  
 38130 Echirolles

**PROPOSITIONS D'OPTIMISATIONS COMPENSATOIRES :**

.....

.....

**DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

<input checked="" type="checkbox"/> BON POUR EXECUTION	<input type="checkbox"/> TRAVAUX REFUSES
--	--

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

A: *Archamps* LE: *20/07/22* Visa de l'ingénieur responsable :

A: *Archamps* LE: *20/07/22* Visa du Président :

*Pour le président empêché en déplacement le premier Vice Président Michel Stenun*

**NOTA :** Cette fiche devra être régularisée par avenant, avant présentation en facturation.  
 Les avenants, par lot, devront contenir, en annexe, les devis présentés avec les fiches.  
 Copie en retour au Maître d'œuvre pour préparation de l'avenant si accord

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 074-247400690-20230925-20230925EAU82-DE



### OBJET DU MARCHE

Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève - Saint Julien

TITULAIRE	Groupement RAMPA	Montant initial HT 4 092 005,68 €
LOT	1B - RESEAUX HUMIDES	
NUMERO MARCHE	2020-54	Montant initial TTC 4 910 406,82 €
NOTIFIE LE	15/09/2021	

### FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 8

#### OBJET Raccordement EU Résidence Madame De Stael.

#### MOTIVATION DES TRAVAUX

- X Maître d'œuvre : modification de programme
- Maître d'œuvre : aléas
- Contrôle technique : aléas, oublis
- Maître d'Ouvrage : modification de programme
- Entreprise
- Autres, à préciser :

#### JUSTIFICATIONS

- devis détaillé X
- plan de principe

#### DESCRIPTION

Secteur 5 : Avenue de la gare  
Démolition/reconstruction du mur de la résidence de Mme de Staël pour réalisation du branchement d'eau usée.

#### INCIDENCE SUR LE DELAI

X	OUI		NON
---	-----	--	-----

#### INCIDENCE FINANCIERE

MONTANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :	
MONTANT H.T.	13 320.10€
MONTANT T.T.C	15 984.12€
Variation en % par rapport au lot, de la présente modification :	0.1%

Fait à Annecy Le 17/04 / 2023

Visa du Maître d'œuvre :

**ARTELIA**  
Ville & Transport  
SAS au capital de 4 671 840 €  
SIREN 444 532 526  
6 rue de Lorraine - 38130 Echirolles

### DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

#### DECISION

BON POUR EXECUTION

TRAVAUX REFUSES

#### OBSERVATIONS :

Visé à Archaups Le 24/04/23

Visa du Maître d'ouvrage :



NOTA Cette fiche devra être régularisée par avenant, avant présentation en facturation.  
Les avenants, par lot, devront contenir, en annexe, les devis présentés avec les fiches.  
Copie en retour au Maître d'œuvre pour préparation de l'avenant si accord

A remplir par le Maître d'œuvre	<b>OBJET DU MARCHE :</b> Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève - Saint Julien		<b>Lot n° 1B</b>	
	<b>Nom de l'entreprise :</b>		Montant initial HT: 3 584 736.30€	Montant initial TTC 4 301 683.56€
	<b>FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 003</b>			
	<b>OBJET : REPRISE DU RESEAUX EU – SECTEUR ARANDE</b>			
	<b>MOTIVATION DES TRAVAUX :</b>		<b>JUSTIFICATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE :</b>	
	<input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre : modification de programme	=>Joindre un devis détaillé <=<	
	<input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre : aléas	=>Joindre un plan de principe <=<	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle technique : aléas, oublis	Réalisation de sondages hors travaux sur réseaux d'eaux usées et de pluviales	
	<input type="checkbox"/>	Maître d'Ouvrage : modification de programme		
	<input type="checkbox"/>	Entreprise		
<input type="checkbox"/>	Autres, à préciser :			
<b>INCIDENCE SUR LE DELAI :</b>				
<input type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	X	Non
<b>INCIDENCE FINANCIERE :</b>				
MONTANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :				
MONTANT H.T.		34 985,00€		
MONTANT T.T.C		41 982,00€		
Variation en % par rapport au lot, de la présente modification :		0.1%		
NOUVEAU TOTAL DU LOT (TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET TRAVAUX DEJA VALIDES) :				
MONTANT H.T.		4 034 219,12		
MONTANT T.T.C		4 841 062,94€		
Variation en % par rapport au lot, du cumul des modifications acceptées à ce jour :		0.1%		
<b>PROPOSITIONS D'OPTIMISATIONS COMPENSATOIRES :</b>				
.....				
.....				

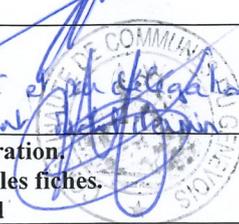
Fait à Annecy le : 19 / 07 / 2022

Visa du Maître d'œuvre :

**ARTELIA**  
 Ville & Transport  
 SAS au capital de 4 671 840 €  
 SIREN 44 513 526  
 6, rue de Lorraine  
 38130 Echirolles ...

## DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

<input checked="" type="checkbox"/> BON POUR EXECUTION	<input type="checkbox"/> TRAVAUX REFUSES
OBSERVATIONS :	
.....	
.....	
.....	
A : <i>Archamps</i> LE : <i>20/07/22</i>	Visa de l'ingénieur responsable :
A : <i>Archamps</i> LE : <i>20/07/22</i>	Visa du Président : <i>Tout le président accepte et par délégation le premier Vice Président</i>
<b>NOTA :</b> Cette fiche devra être régularisée par avenant, avant présentation en facturation. Les avenants, par lot, devront contenir, en annexe, les devis présentés avec les fiches. Copie en retour au Maître d'œuvre pour préparation de l'avenant si accord	





**OBJET DU MARCHÉ**

Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève - Saint Julien

TITULAIRE	Groupement RAMPA	Montant initial HT 2 336 942,00 €
LOT	1A - RESEAUX HUMIDES	
NUMERO MARCHÉ	2020-54	Montant initial TTC 2 804 330,40 €
NOTIFIE LE	15/09/2021	

**FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 12**

**OBJET Réalisation de travaux de nuit**

MOTIVATION DES TRAVAUX		JUSTIFICATIONS	
Maître d'œuvre : modification de programme Maître d'œuvre : aléas Contrôle technique : aléas, oublis Maître d'Ouvrage : modification de programme Entreprise X Autres, à préciser : Respect du phasage imposé		devis détaillé X plan de principe	
INCIDENCE SUR LE DELAI		DESCRIPTION	
OUI	X	NON	Secteur 5 : Rue de la gare TRAVAUX DE NUITS Raccordements de nuit sur le giratoire rue Louis Armand pour les réseaux AEP + réalisation d'un branchement EU supplémentaire 7 nuits au prix Unitaire marché de 3 600€/nuits.
INCIDENCE FINANCIERE		Fait à Annecy Le 17/04/2023	
MONTANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : MONTANT H.T. 25 200,00 € MONTANT T.T.C 30 240,00 € Variation en % par rapport au lot, de la présente modification : 1,08%		Visa du Maître d'œuvre : 	

**DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

DECISION BON POUR EXECUTION	OBSERVATIONS :
TRAVAUX REFUSES	
Visé à <i>Archaups</i> Le 17/04/23 Visa du Maître d'ouvrage : 	
Cette fiche devra être régularisée par avenant, avant présentation en facturation. Les avenants, par lot, devront contenir, en annexe, les devis présentés avec les fiches. Copie en retour au Maître d'œuvre pour préparation de l'avenant si accord	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023



Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux humides dans le cadre du projet du TRAM Genève ID : 074-247400690-20230925-20230925EAU82-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Suivi du marché et des répartitions entre les entreprises**  
hors travaux supplémentaires

		REPARTITION								
		MONTANT TOTAL	RAMPA TP	MEGEVAND	BESSON	SOGEA RA	FAMY TP	BOUYGUES ES	SETEC	CARRIER <small>SOUS TRAITANT BOUYGUES ES</small>
MARCHÉ INITIAL	<b>LOT1A + LOT 1B</b>									
	Répartition	2 759 654,23 €	595 516,93 €	503 600,50 €	503 600,50 €	503 600,50 €	503 600,50 €	16 908,48 €	83 676,82 €	49 150,00 €
	Eau Potable	1 612 377,02 €	344 268,45 €	298 310,23 €	298 310,23 €	298 310,23 €	298 310,23 €	8 454,24 €	41 838,41 €	24 575,00 €
	Eau Usée	1 147 277,21 €	251 248,48 €	205 290,27 €	205 290,27 €	205 290,27 €	205 290,27 €	8 454,24 €	41 838,41 €	24 575,00 €
Avenant 1	<b>LOT1A + LOT 1B</b>									
	Répartition	372 535,77 €	74 507,17 €	74 507,15 €	74 507,15 €	74 507,15 €	74 507,15 €	- €	- €	- €
	Eau Potable	372 535,77 €	74 507,17 €	74 507,15 €	74 507,15 €	74 507,15 €	74 507,15 €	- €	- €	- €
	Eau Usée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Avenant 2	<b>LOT1A + LOT 1B</b>									
	Répartition	0,00 €	126 579,57 €	119 213,30 €	274 031,17 €	560 208,19 €	578 107,65 €	10 338,84 €	- €	- €
	Eau Potable	- €	12 744,85 €	122 779,28 €	55 063,74 €	458 447,19 €	372 817,38 €	5 169,42 €	- €	- €
	Eau Usée	- €	113 834,72 €	3 565,98 €	218 967,43 €	101 761,00 €	205 290,27 €	5 169,42 €	- €	- €
Avenant 3	<b>LOT1A + LOT 1B</b>									
	Répartition	147 823,33 €	248 609,11 €	52 021,96 €	- €	156 813,10 €	- €	4 005,36 €	- €	- €
	Eau Potable	117 011,95 €	115 009,27 €	80 619,04 €	- €	80 619,04 €	- €	2 002,68 €	- €	- €
	Eau Usée	30 811,38 €	133 599,84 €	28 597,08 €	- €	76 194,06 €	- €	2 002,68 €	- €	- €
Avenant 4	<b>LOT1A + LOT 1B</b>									
	Répartition	90 099,93 €	1 000,00 €	12 905,87 €	- €	76 194,06 €	- €	- €	- €	- €
	Eau Potable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Eau Usée	90 099,93 €	1 000,00 €	12 905,87 €	- €	76 194,06 €	- €	- €	- €	- €
Marché + Avenant 1 à 4	<b>LOT1A + LOT 1B</b>									
	Répartition	3 370 113,26 €	793 053,64 €	523 822,18 €	852 138,82 €	1 057 696,80 €	0,00 €	10 575,00 €	83 676,82 €	49 150,00 €
	Eau Potable	2 101 924,74 €	521 040,04 €	330 657,14 €	427 881,12 €	750 645,53 €	0,00 €	5 287,50 €	41 838,41 €	24 575,00 €
	Eau Usée	1 268 188,52 €	272 013,60 €	193 165,04 €	424 257,70 €	307 051,27 €	- €	5 287,50 €	41 838,41 €	24 575,00 €
Prorata :			24%	16%	25%	31%	0%	0,3%	2%	1%